

/-) CTE ADDITIONNEL N° 02/2007/CCEG/UEMOA

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UEMOA)**

**LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

- VU** le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 16, 17, 18 et 19 créant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et définissant ses fonctions ;
- VU** l'article 27 dudit Traité, déterminant la composition de la Commission de l'UEMOA, tel que modifié par l'Acte additionnel n° 03/97, en date du 23 juin 1997 ;
- VU** l'article 33 du Traité de l'UEMOA, fixant les modalités de désignation du Président de la Commission ;
- VU** l'Acte additionnel n° 01/2007/CCEG/UEMOA du 20 janvier 2007, portant nomination des Membres de la Commission ;
- SOUCIEUSE** d'assurer le fonctionnement régulier des Organes de l'Union, en l'occurrence, la Commission ;
- SUR** proposition du Gouvernement de la République du Mali ;

D E C I D E

Article premier :

Monsieur Soumaïla CISSE est nommé Président de la Commission de l'UEMOA.

Article 2 :

Le présent Acte additionnel entrera en vigueur le 1^{er} mars 2007 et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Ouagadougou, le 20 janvier 2007

Pour la Conférence des Chefs d'Etat
et de Gouvernement,

Le Président

Mamadou TANDJA